

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF DE LA CPG
DU MARDI 6 AVRIL 2010

Les membres Bureau Exécutif se sont réunis, le mardi 6 avril 2010 à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BALOCHE à l'Immeuble des Frangipaniers.

L'ordre du jour a été arrêté comme suit:

- I. arrêté des comptes 2009,
- II. Gouvernance CPG
- III. Acquisition du nouveau siège de la CPG
- IV. Divers

- **Etaient présents** :

Messieurs Jean-Claude BALOCHE, Premier Vice-président,
Marcel ABEKE, Deuxième Vice-président,
Christian KERANGALL, Troisième Vice-président,
César EKOMIE-AFENE, Sixième Vice-président,
Jean-Bernard BOUMAH, Septième Vice-président,
Jean-Baptiste BIKALOU, Huitième Vice-président,
François OMBANDA, Trésorier Général.

- **Assisté de** :

Mesdames Christiane QUINIO, Secrétaire Général,
Gina EYAMA ONDO, Responsable relations publiques,

Monsieur Régis KIKI LOUSSOU, Secrétaire Général Adjoint.

- **Excusés** :

Messieurs Henri-Claude OYIMA, Président,
Jean-Claude ALEVINA, Quatrième Vice-président,
Patrick CAILLAU, Cinquième Vice-président,

I. ARRETE DES COMPTES 2009

La présentation des états financiers de l'exercice 2009 a été faite par le Trésorier Général, conformément aux orientations qui lui ont été assignées lors de la réunion du 26 février 2010.

a/ bilan

A l'issue de la présentation du bilan, les observations ont été portées par les membres du Bureau Exécutif quant à la présentation des postes « clients ». Les créances antérieures à 2009 ont été provisionnée à 100% et celle de 2009 à 50%.

Les membres du Bureau Exécutif recommandent que cette directive soit désormais appliquée pour la constitution des provisions sur créances.

b/ compte des résultats

Le compte des résultats présente un total produits de **373.577.954 F CFA** et un total charges de **336.251.089 F CFA** avec un résultat net positif de **37.326.865 F CFA**

Le montant total encaissé des cotisations est de 237.479.000 F CFA, reparti comme suit 141.349.000 F CFA pour le compte de 2009 et 96.130.000 F CFA antérieur à 2009.

Recommandation a été faite à Madame le Secrétaire Général d'effectuer des relances des appels à cotisation auprès des syndicats redevables.

Les membres du Bureau Exécutif ont demandé à Madame le Secrétaire Général de se rapprocher de Madame le Président du SYNDUSTRIGAB pour une mise au point sur la situation des cotisations de ses adhérents et l'apurement des arriérés.

II. GOUVERNANCE DE LA CPG

Dans le cadre de la refonte des textes de la CPG, mission avait été donnée à Madame le Secrétaire Général de mener une réflexion sur les termes de référence portant révision des statuts de la CPG. Les membres du Bureau Exécutif ont marqué leur accord sur ces termes. A cet effet, ils ont mandaté Madame le Secrétaire Général de procéder au recrutement d'un cabinet par appel d'offre. Le Bureau Exécutif et le Secrétariat Général doivent mettre en place un chronogramme de travail et de suivi.

III. ACQUISITION DU NOUVEAU SIEGE DE LA CPG

Sur ce point les membres du Bureau Exécutif, ont marqué leur volonté d'acquérir un siège à la dimension des ambitions de la CPG.

Le montant de l'acquisition et de la réhabilitation de l'immeuble NDIARY s'élevant à 1.500.000.000 F CFA, les membres du Bureau Exécutif ont jugé opportun d'acquérir un terrain dans un espace plus grand et de procéder à une mobilisation des ressources nécessaires à la construction du siège de la CPG. Mandat a été donné à Monsieur BALOCHE, 1^{er} Vice-président de chercher pour le compte de la CPG, un terrain à bâtir. Toutefois, les pistes émises par le Secrétariat Général concernant le financement de l'immeuble NDIARY restent valables, à savoir :

- ✚ L'appel de fonds volontaire lancé auprès des membres de la CPG,
- ✚ La contribution personnalisée qui se matérialisera par la prise en charge de l'aménagement ou l'ameublement d'un espace dans l'immeuble qui portera le nom ou la raison sociale du donateur,
- ✚ La vente d'espace publicitaire dans la revue, l'agenda de la CPG et le site.

IV. DIVERS

Les questions diverses ont portées sur :

a/ La restructuration de la Chambre de Commerce

Le Bureau Exécutif a retenu l'organisation d'une commission la mise en place de la Chambre de Commerce. Se sont proposé être membre de cette commission :

M. Jean-Claude BALOCHE, 1^{er} Vice-président

M. Jean-Bernard BOUMAH, 7^{ème} Vice-président chargé de la Communication et du Commerce

M. Jean-Baptiste BIKALOU, 8^{ème} Vice-président chargé des Relations Internationales

M. Régis KIKI LOUSSOU, Secrétaire Général Adjoint

Mme Gina EYAMA ONDO, Responsable relations publiques qui est en charge dudit dossier.

Puis la mise en place d'un comité de suivi du transfert de la gestion de la Chambre de Commerce dont les membres sont issus de la CPG et du Ministère de l'Economie.

b/ La CNSS

La CNSS effectue en ce moment des contrôles auprès de plusieurs entreprises et dresse des procès verbaux au titre des infractions constatées, sans toutefois, en exiger le recouvrement. Les membres du Bureau Exécutif ont déploré cette attitude qui dont les répercussions auront des conséquences significatives sur la situation financière, au regard des montants redressés.

S'agissant de l'âge de retraite qui est passé de 55 à 60 ans, les interrogations se posent en ce qui concerne les dispositions transitoires qui échoient pour les agents âgés de 55 ans au 31 décembre 2010 et pour les agents ayants bénéficiés de la retraite anticipée avant la dite mesure.

c/ le revenu minimal de 150.000 F CFA

Le Secrétaire Général Adjoint a fait le compte rendu de la session, du 8 au 24 mars 2010, relatif à la mise en place du revenu minimum mensuel (RMM) à 150.000 F CFA.

A cet effet deux propositions ont été faites pour atteindre ledit revenu, à savoir:

- ✚ La définition de l'assiette du RMM ;
- ✚ La création de l'indemnité de solidarité qui un levier de compensation de revenu ;

- ✚ La revalorisation de l'indemnité de transport sur le principe de l'harmonisation de cette indemnité à celle du secteur public.

d/ IRPP

Les membres du Bureau Exécutif se félicitent de la baisse de l'IRPP et de l'exonération total à l'IRPP de la catégorie des agents bénéficiant d'un salaire de 150.000 F CFA.

e/ LA DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La date du Conseil d'Administration sera arrêtée ultérieurement en fonction du calendrier du Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h 30.

Le Premier Vice-Président

Jean-Claude BALOCHE